

Communiqué de presse : UNEF

Résidence universitaire d'Antony : Valérie Pécresse ne prend pas ses responsabilités (10/07/08)

L'UNEF s'oppose au transfert de la résidence universitaire d'Antony

Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur, a annoncé mercredi le transfert de la compétence «logement étudiant» de l'Etat vers la communauté d'agglomération des Hauts-de Bièvre. Le principal effet de cette mesure sera le transfert à titre gratuit des bâtiments et des terrains de la résidence universitaire Jean Zay d'Antony (RUA) à la communauté d'agglomération. Ce transfert fait suite à la demande insistante de Patrick Devedjian, ancien maire d'Antony et actuel président du conseil général des Hauts de Seine.

L'UNEF condamne cette décision qui fait passer les besoins des étudiants d'Ile de France après les opérations de promotions immobilières que souhaite réaliser Patrick Devedjian à Antony.

En se dessaisissant du logement étudiant à Antony, l'Etat se décharge de manière inacceptable de sa responsabilité concernant l'urgence de la situation du logement étudiant en Ile-de-France. Cette décision est d'autant plus inquiétante que la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre n'a ni les moyens, ni la volonté, de débloquer les 45 millions d'euros nécessaire à la réhabilitation de la résidence. Plus grande résidence sociale étudiante d'Europe, la RUA est une résidence d'intérêt national et « régional»[1] qui doit être considérée comme telle par les pouvoirs publics !

L'objectif de ce transfert : la destruction de la résidence universitaire

L'UNEF s'inquiète de la menace de destruction que cette décision fait peser sur la résidence. Si la communauté d'agglomération a demandé la compétence sur le logement étudiant, ça n'est pas par souci de mieux loger les étudiants franciliens, mais pour récupérer à d'autres fins les terrains d'Etat sur lesquels est construite la résidence. A plusieurs reprises les représentants de cette collectivité n'ont pas fait mystère de leur volonté de détruire la majeure partie de la cité universitaire, en son temps qualifiée par Patrick Devedjian de « kyste urbain », pour des opérations immobilières plus rentables et moins sociales. Sophie Devedjian, représentante de la communauté d'agglomération au CROUS de Versailles parlait encore la semaine dernière en conseil d'administration de la nécessaire « restructuration » d'Antony.

En évoquant le nécessaire « remplacement » de toute chambre « supprimée » par la construction préalable de 1,2 chambre, le communiqué de Valérie Pécresse renforce encore cette inquiétude. Pour les étudiants la destruction de la résidence n'est pas une option. Avec une capacité de 2100 lits, la RUA représente plus de 16% du parc de logement social étudiant en Ile-de-France. Sa destruction serait en contradiction complète avec la mobilisation générale pour le logement étudiant affiché par Valérie Pécresse. Alors que la région compte moins d'une chambre CROUS pour 30 étudiants, les 3000 nouvelles

constructions prévues par le département ont vocation à rattraper le retard et non à remplacer les chambres existantes.

En transférant la résidence universitaire d'Antony à son ami Patrick Devedjian sans que ce dernier ne prenne le moindre engagement concernant sa réhabilitation, Valérie Pécresse approuve la destruction envisagée de la plus grande cité-universitaire d'Europe.

Patrick Devedjian : « Cachez ces étudiants pauvres que je ne saurais voir ! »

L'annonce de l'éventuelle construction de 3000 logements étudiants dans le département n'est pas suffisante. Non seulement cette annonce reprend à son compte la construction déjà prévue de plusieurs centaines de logements étudiants, mais elle ne garantit en rien la gestion de ces logements par le CROUS, seul opérateur garantissant une attribution sur critères sociaux et des loyers de sortie modérés. L'objectif de Patrick Devedjian est clair : envoyer les étudiants issus de milieux modestes bénéficiaires des cité-u du CROUS se loger hors des Hauts-de-Seine pour les remplacer par des étudiants qui auront les moyens de se payer des logements plus onéreux.

A l'inverse, l'UNEF demande aux pouvoirs publics construire des logements sociaux, et non de prestige, pour faire face à la crise du logement étudiant en Ile de France. Faut-il rappeler qu'il est aujourd'hui impossible à un étudiant de bénéficier d'une chambre du CROUS en Ile de France avant la 3ème année du fait de la pénurie ? De ce point de vue, la cité-universitaire d'Antony offrait dans certains cas des loyers mensuels inférieurs à 100€ et correspondait à ce besoin.

Détruire la cité universitaire d'Antony pour construire des petits ensembles de logements étudiants dans le département aura également pour conséquence d'accroître l'isolement des étudiants, et rendra plus difficile la mise en place de service nécessaire à leurs études (salles de travail, gardiennage, lieux de vie commun, machines à laver, etc.) dont seul un regroupement dans des ensembles importants de logement étudiant permet d'amortir le coût.

Les étudiants exigent la réhabilitation de la résidence universitaire d'Antony

Depuis des années, les étudiants exigent que l'Etat et la région donnent au CNOUS et au CROUS de Versailles les moyens nécessaires à la réhabilitation de la résidence, qui n'a connue aucune rénovation d'ampleur depuis 1955 ! En 2008 la région Ile-de-France a fait un premier pas en mobilisant à la demande de l'UNEF 2 millions d'euros pour entamer la réhabilitation d'un premier bâtiment, dans l'attente d'un financement complémentaire de l'Etat. De son côté, le ministère est resté silencieux quand à la nécessaire réhabilitation de la résidence, pourtant réclamée par le député Anciaux dans son rapport [2].

La réhabilitation de la résidence est de plus la solution la plus économique. Détruire et reconstruire les logements existant coûteraient au contribuable 2,5 fois plus cher que de réhabiliter les bâtiments existants (20 000€ par chambre en moyenne pour une rénovation contre 50 000€ pour construire la même chambre à neuf).

Le ministère doit prendre ses responsabilités

L'UNEF s'oppose au transfert en l'état de la compétence du logement à la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre.

Les étudiants attendent de Valérie Pécresse un engagement immédiat pour garantir la réhabilitation de la résidence, la programmation des moyens nécessaires à cette opération, et le maintien de la gestion par le CROUS de la résidence et des 3000 logements construits par le conseil général.

A défaut, les étudiants s'opposeront à la destruction de la résidence Jean Zay et tiendront la ministre pour directement responsable de cette opération.
